# Édition spéciale estivale

Volume 29 - Numéro 6 **6 juin 2018** 

## **MOT DU MAIRE**

Un nouvel été, qui nous nous le souhaitons, sera chaud et ensoleillé nous permettant de profiter au maximum de notre bel environnement. Bon été à nos résidents permanents, à nos villégiateurs et à nos visiteurs.

Le retour de notre inspecteur en environnement, monsieur Martin Ouimet, souligne l'importance accordée à l'environnement, particulièrement au contrôle des installations septiques et de la protection des rives. L'an dernier, notre inspecteur a procédé à plus d'une centaine d'interventions pour le respect de rives et a donné plusieurs constats d'infraction. Plusieurs autres dossiers, dont l'abattage des arbres et le ruissellement des eaux, font partie des préoccupations. N'hésitez pas à le contacter.

La collecte des matières organiques débutera à l'automne. Ces matières seront traitées par le site de compostage du Complexe environnemental de la Rouge. Nous profiterons de l'été pour sensibiliser nos citoyens à l'importance de cette collecte qui contribuera à valoriser les matières organiques et à réduire l'enfouissement et son impact sur l'environnement. Le déjeuner du maire du 18 novembre sera également une occasion de nous sensibiliser puisqu'il sera écoresponsable avec un objectif zéro déchet. Bienvenue à tous!

Suite à la fermeture du lave-auto de Labelle, la Municipalité devait trouver le moyen de s'assurer que le service soit encore disponible. Une station de lavage de bateau est installée au garage municipal. Le paiement se fera par jeton, que vous pourrez vous procurer aux endroits désignés, ou par carte de crédit. Le lavage des bateaux est essentiel pour protéger nos lacs des espèces envahissantes.

La réalisation d'un important projet d'internet haute vitesse par fibre optique desservant le lac Labelle, fournira non seulement le service internet, mais également des services de téléphonie et de télévision. Par ailleurs, la Municipalité est à identifier précisément les zones qui restent non desservies ou mal desservies afin de présenter avec des collaborateurs un projet de développement de services pour celles-ci.

Nous vous invitons à profiter des services de la municipalité que ce soit pour les loisirs, l'urbanisme ou la bibliothèque. L'été est une excellente saison pour la lecture et la bibliothèque Lancia-Monette de Labelle est reconnue pour sa qualité ; vous pouvez bénéficier de son service de prêt numérique. Vous pouvez également visiter le musée de la Société d'histoire de la Chute aux Iroquois situé au sous-sol de la Maison de la culture. L'entente avec le parc du Mont-Tremblant est renouvelée, ce qui vous permet un accès gratuit au parc avec la présentation de votre preuve de résidence.

Pour la troisième année, nous organisons la Fête nationale. De nombreuses activités au parc du Centenaire et un spectacle sous le Dôme avec les artistes invités Sylvain Cossette, Andrée Watters et Élizabeth Blouin-Brathwaite, c'est un rendez-vous le 23 juin! Un autre spectacle aura lieu le 15 juillet dans le cadre du Festival classique des Hautes-Laurentides. Les artistes invités sont le Vienna Piano Trio, et ce spectacle sera gratuit.

À surveiller également l'arrivée d'Aventura qui vous permettra une visite de Labelle dans le cadre d'une expérience de réalité augmentée. Par ailleurs, le Duathlon organisé au lac Labelle se déroulera le 3 août.

Vous pouvez prendre connaissance des activités qui vous sont offertes en visitant notre kiosque touristique, notre page Facebook et notre site internet ou à l'intérieur de votre Info municipale. N'hésitez pas à nous contacter à la municipalité pour toute question ou préoccupation.

Enfin, suite à une pétition signée par plus de 300 personnes l'été dernier ainsi qu'à plusieurs demandes individuelles demandant le contrôle des insectes piqueurs, la Municipalité a décidé d'évaluer la possibilité d'offrir ce service. De plus amples informations vous seront communiquées à ce sujet dans les semaines à venir.

Je vous souhaite de profiter d'un bel été dans cet environnement magnifique.

Le maire, Robert Bergeron

# **VOTRE CONSEIL MUNICIPAL**



Robert Bergeron

- Maire;
- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Président du Transport adapté et collectif des Laurentides;
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions de la Municipalité;
- Représentant de la MRC des Laurentides au conseil d'administration de TRICENTRIS;
- Responsable du dossier d'Internet haute-vitesse;
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);
- Membre de la Société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA).



Yvan Guindon

- Responsable de la Commission des finances;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Responsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Responsable du Comité de développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge-Petite-nation et Saumon et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord;
- Membre-substitut de la Société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA);
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de retraite.



Réjean Nantel

Patrice Charette

- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Responsable du Comité de développement économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Chambre de commerce de Labelle.

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare;
- Comité de la sécurité publique et incendie incluant la Sûreté du Québec;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois.



Gaétan Marier

- Conseiller responsable des loisirs, du tourisme et de la culture;
- Membre du Comité de développement économique;
- Représentant substitut auprès du Comité des loisirs;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales ou des aînés et représentant auprès de Carrefour action municipale et famille:
- Conseiller de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des ainés;
- Conseiller sur le comité d'horticulture et de l'embellissement;
- Membre de la Commission des ressources humaines.



Louise Gaudreau

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Conseillère attitrée aux loisirs, au tourisme et à la culture;
- Conseillère sur le dossier concernant la protection de l'environnement;
- Conseillère responsable de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des ainés:
- Conseillère responsable du Comité d'horticulture et de l'embellissement;
- Représentante de la Municipalité auprès du Comité des loisirs;
- Représentante substitut de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Représentante substitut de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre de la Commission des ressources humaines.



Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du Service de sécurité incendie;
- Conseiller responsable de la Commission des ressources humaines;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme et des dossiers d'urbanisme;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre de la Commission des finances.

# SUIVI DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET DU 30 AVRIL 2018

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors des séances extraordinaires du conseil tenues le 20 et le 30 avril 2018.

Plusieurs employés ont été embauchés pour la période estivale :

- Aux espaces verts: MM Vincent Philippon, Alexandre Bergeron et Miguel Charrette;
- ♦ Au dôme : MM Anthony Thibault et Manu Snyder;
- Au camp de jour : Mmes Mégane Moreau, Audrey Sarrazin, Maryjane Séguin, Mélodie Doré-Tellier et Chloé Lemelin et Monsieur Alexis Turpin à titre d'animateurs (trices) et Mmes Émily Aumond et Marie L'Heureux à titre d'aide-animatrices. Mme Sarah Marier a également été embauché à titre d'animatrice spécialisée.

La Municipalité a confié à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019.

Les règlements suivants ont été adoptés :

- Numéro 2018-287 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 afin de modifier plusieurs définitions et certaines exigences en ce qui concerne le dépôt des plans lors de la vérification des marges et les renseignements minimaux lors du dépôt d'une demande de démolition de bâtiment;
- Numéro 2018-288 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
- Numéro 2018-290 modifiant le plan d'urbanisme relatif à la modification du plan d'affectations du sol dans le secteur du Blueberry Lake;

♦ 2018-292 décrétant l'achat et la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 2018-285; ont été adoptés.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2018-293 portant sur l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des cours d'eau de Labelle.

Une résolution a été adoptée pour demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Gaétan Barrette, d'intervenir auprès du CISSS des Laurentides, afin que, pour assurer la sécurité des citoyens de Labelle, la couverture ambulancière soit améliorée, entre autres, par la conversion de la cédule de faction de Rivière-Rouge en cédule horaire.

Enfin, suite à l'annonce du projet de construction d'un nouveau CHSLD, le conseil a demandé à la MRC des Laurentides une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser dans la réglementation d'urbanisme le transfert d'établissements de santé, dont le CHSLD, à d'autres endroits sur le territoire de Labelle.

# SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 MAI 2018

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mai 2018.

# Appels d'offres et contrats

Le conseil a autorisé la direction à aller en appel d'offres public pour le déneigement du secteur du lac Labelle pour une période de 3 ou 5 ans.

# Administration, finances et ressources humaines

Le conseil a finalement complété les embauches pour la saison estivale.

Municipalité de Labelle s'est prononcée en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections du boulevard Curé-Labelle et de la rue du Pont et ainsi que du chemin Augustin-Lauzon le 20 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 29 avril 2018.

Les membres du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité ont été renommés. Il s'agit de Mmes Claire Coulombe et Nicole Bouffard ainsi que M. Yvan Guindon pour représenter l'employeur et M. André Leduc qui agit à titre de tiers membre.

Le conseil a autorisé l'achat d'un terrain devant servir éventuellement à la construction d'un nouveau garage municipal et mandaté le maire et la direction générale à signer les documents requis chez le notaire.

# **Travaux publics**

Le conseil a autorisé la réalisation de divers travaux correctifs de pavage au coût de 10 287,55 \$ plus les taxes.

Étant donné qu'il a déjà été établi que le manque d'hébergement à Labelle est un frein au développement économique, le conseil s'est montré très favorable à un projet d'hébergement sur le chemin de la Gare. Il a donc autorisé la directrice générale à mandater les professionnels nécessaires pour la réalisation d'un projet de prolongement du réseau d'aqueduc. Ces travaux seront payés par l'excédent non affecté.

Une résolution a été adoptée pour autoriser une appropriation de fonds de l'excédent non affecté pour l'achat d'une benne usagée.

### **Urbanisme**

Deux demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2018-009 de 3.6% sur le coefficient d'occupation au sol pour l'agrandissement de la galerie arrière tel que présentée. Toutefois, les deux remises situées dans la rive du lac doivent être déplacées en conformité avec la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur. Si cela s'avère impossible, selon le service d'urbanisme, les deux remises pourront se rapprocher du lac tout en demeurant à l'extérieur de la rive, le tout, sur le lot 5 224 134 situé au 761 chemin Baudart;
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2018-010 pour la reconstruction d'un escalier et d'une galerie attenante au bâtiment principal de 2.05 mètres de profondeur dans la bande riveraine du lac, tel que présentée. Les garde-corps de la galerie devront être installés au-dessus de celles-ci, le tout, sur le lot 5 225 157 situé au 12333 chemin Chadrofer.

Deux demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) ont également été présentées et la été résolu :

- ◆ D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-011 du boulevard Curé-Labelle pour l'aménagement d'un avant-toit en façade du bâtiment principal. Il est également recommandé de démolir les socles existants ou de les transformer en boîte à fleurs et de réaménager les cases de stationnement en angle afin d'avoir chacune les dimensions requises de 2.5m par 5.5m, le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot 5 010 197, situé au 6871 à 6875 boulevard Curé-Labelle;
- ◆ De refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-014 du secteur noyau villageois pour poser une enseigne «promotionnelle» de couleur verte annonçant la mise en vente d'aliments dans le dépanneur. Il est toutefois recommandé de retirer l'enseigne actuelle et son support ou de déposer une nouvelle demande pour une enseigne sans photo, de couleur moins éclatante annonçant par exemple « Mets préparés à emporter», le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot numéro 5 010 320, située au 7189 à 7191 boulevard Curé-Labelle.

Une résolution a été adoptée pour appuyer le Club Quad dans sa demande au MTMDET de permettre la circulation de véhicule hors route sur le chemin de la Gare à partir de l'intersection de la rue Allard et la rue de la Gare sur une distance d'environ 1.4 km se rendant jusqu'au lot 5 224 680.

Il a également été autorisé de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la construction d'une station de nettoyage d'embarcations sur le terrain du garage municipal.

# Avis de motion et règlements

Il a été résolu d'adopter les règlements numéros 2018-291 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles et 2018-293 portant sur l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des cours d'eau de Labelle.

# Questions et réponses

Plusieurs citoyens étaient présents à l'assemblée. Il a principalement été question de problématiques d'intervention (ou plutôt de non-intervention) de la Sûreté du Québec lors d'appels pour plaintes de bruit ou autres nuisances, de contrôle biologique des insectes piqueurs et de collecte des encombrants.

Le conseil s'est engagé à communiquer l'insatisfaction de ses contribuables face au manque de collaboration de la Sûreté du Québec. Il a aussi informé les personnes présentes qu'il se penche sur la possibilité d'instaurer le contrôle biologique des insectes piqueurs, qui pourrait être fait en collaboration ou non avec d'autres municipalités de la région. Enfin, en ce qui concerne la collecte des encombrants, le conseil devra analyser à l'automne l'impact du retrait de celle-ci.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'avril et de la séance ordinaire de mai 2018.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 20 h.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe



# **COLLECTE DES GROS REBUTS**

La collecte des gros rebuts réalisée par la municipalité n'est plus offerte cette année dans la même foulée de plusieurs autres municipalités de la MRC des Laurentides avec l'ouverture de plusieurs éco centres dont celui de la RIDR situé juste au nord du territoire de Labelle et celui situé au garage municipal de La Minerve.

Toutefois, si le transport de certains objets peut parfois être impossible, vous pourrez dorénavant communiquer avec l'une des personnes suivantes qui offrent le service de collecte des gros rebuts directement à la propriété:

Claude Rock au 819-430-6233 Marcel Paiement au 819-321-2367

Veuillez vous informer auprès de ces personnes, car des frais s'appliqueront selon la distance à parcourir et le volume de déchets à transporter.

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5\$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30\$. Il est possible de se procurer une vignette à l'un de ces trois endroits :



- L'Hôtel de ville
- Le bureau touristique
- Le quai du lac Labelle

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.

Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer sur leur propriété des touristes et amis pour la mise à l'eau d'une embarcation et ce, sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50\$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.



# DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUIN

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 18 juin 2018, une dérogation mineure sera à l'ordre du jour :

**Demande #2018-012 :** Demande de dérogation de 8.85 mètres pour agrandir le bâtiment principal à l'extérieur de la rive du lac. Le tout sur le lot 5011044, situé au 2245 chemin du Lac-Baptiste.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.



# INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

La Minerve

# LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE



# Projet en cours de réalisation



# lacella

### Évolution des travaux

Nous avons répondu favorablement à une demande de la Municipalité de desservir les résidents du boul. Curé-Labelle et de la rue Nantel le long du parcours de la fibre optique, jusqu'à la fin du réseau de DERY télécom. Les résidents en seront informés.

La firme *Xit télécom* maintient le cap sur la réalisation de notre première priorité, le raccordement de la tête de réseau à notre fournisseur *DERYtelecom* de Labelle.

# **Ententes contractuelles**

Le **Protocole d'entente pour l'interconnexion** avec DERY télécom a été ratifié, ce qui garantit la disponibilité des services que nous offrirons. Nous devenons par le fait même <u>Partenaire</u> de cette grande entreprise, ce qui nous donne accès à toute une gamme d'outils indispensables à la gestion du réseau que nous déployons.

Plusieurs autres <u>ententes contractuelles</u> avec les gouvernements et les bailleurs de fonds sont sur le point d'être finalisées après plusieurs mois d'intenses discussions.

# Inscription à notre base de données

L'enregistrement dans notre base de données des *clients potentiels*, intéressés à recevoir plus d'information au fil du déroulement de la construction, se poursuit. À date, plus de *200 résidents* du secteur lac Labelle se sont inscrits.

Au bon moment nous vous ferons parvenir par courriel la documentation utile à votre prise de décision pour l'adhésion aux services *INTERNET*, *TV HD* et *Téléphonie IP*.

Pour vous inscrire **(sans aucune obligation de votre part)**, vous n'avez qu'à retourner l'information à mon adresse courriel:

- > NOM:
- > ADRESSE (secteur du lac Labelle) :
- > TÉLÉPHONE :
- > COURRIEL:
- > Voulez-vous être informé sur l'évolution du projet ? (Oui ou NON) :

Claude Proulx

Directeur général Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve Inc. (APTR)

claudemonique@expresso.qc.ca

2018-05-22 Page 1

# Merci aux participants de la journée du grand ménage du printemps

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la journée du grand ménage du printemps qui s'est tenue le 5 mai dernier. Comme chaque année, vous vous êtes présenté nombreux pour ramasser les déchets sur les bords des rues et des parcs. Grâce à vous, l'ensemble des citoyens de Labelle profite d'un environnement agréable et qui nous permet d'apprécier encore plus la beauté du village.

En espérant vous voir plus nombreux l'année prochaine. Merci!



Info municipale— 6 juin 2018—page



Bibliothèque Lancia-Monette Nathalie Robson, directrice 819-681-3371, poste 5021 www.mabibliotheque.ca/labelle





# Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. Curé-Labelle 819-681-3371, poste 5021 biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Mardi: 13 h à 17 h

18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h30

Jeudi: 13 h à 17 h

18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: 10 h à 12 h

12 h 30 à 16 h 30

Samedi: 9 h à 12 h 30

# **Services**:

- Prêts de livres et revues;
- Prêts de jeux de société;
- \* Accès gratuit aux livres et ressources numériques;
- \* Location de best-sellers (\$);
- \* Impression de documents (\$);
- \* Prêts inter-bibliothèque;
- \* Accès Internet et Internet sans fil gratuit

# **Abonnement:**

Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.



# Ressources numériques





**protēgezvous** Vous avez accès à un grand nombre de ressources numériques : livres et magazines (français et anglais), accès au magazine Protégez-Vous et à une multitude de cours (langue, informatique, musique, développement personnel ainsi qu'à la ressource en généalogie Mes Aïeux (service plus).

IEUX.COM Les livres et ressources numériques vous intéressent? Demandez votre NIP à la bibliothèque ou en complétant un formulaire sur le site web.

Club de lecture d'été 2018

Club de lecture de la banque TD : Nourrir tes passions

À partir du 16 juin, pour les 2 à 12 ans. Un cadeau (selon l'âge) t'attend lors de ton inscription et des prix seront attribués au hasard à la fin de l'été!

http://www.clubdelecturetd.ca



### Quelques nouveautés... format papier, pour tous les goûts!



# STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

Maintenant située au Garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle, Labelle.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant chaque mise à l'eau sur un des plans d'eau de la municipalité. Le propriétaire de l'embarcation doit avoir, en tout temps, en sa possession le certificat de lavage attestant ce qui suit : les renseignements sur le détenteur, l'identification et l'immatriculation de l'embarcation, la date et l'heure de l'émission du certificat.

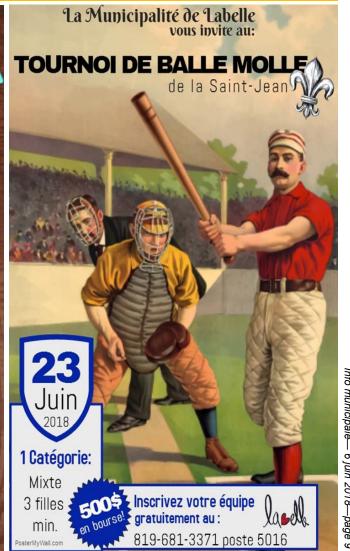


Vous risquez de contaminer nos lacs et nos rivières.









Info municipale— 6 juin 2018—page

Nous tenons à remercier le personnel de l'horticulture, Éric Lapointe et Annie Sauriol ainsi que l'ensemble des membres du comité d'horticulture pour leur dévouement et travail qui a mené à l'obtention du 4<sup>e</sup> fleuron, une première depuis que nous avons adhéré à ce programme de reconnaissance.

Il s'agit d'une excellente performance qui hisse la Municipalité de Labelle parmi les municipalités incontournables pour leur aménagement paysager au Québec.

Un grand merci à toute l'équipe!







Présenté par:

# 23 JUIN 2018

Fête Familiale!

19h Gratuit! Midi @

JEUX GONFLABLES

PÊCHE EN PISCINE

SCULPTEUR DE BALLON

PISTE DE BMX

MAQUILLEUSE

ET PLUS ENCORE...

DÉMONSTRATION DES POMPIERS MINI-POMPIERS SPECTACLE @ 20H30 GRAND

UPER

Sylvain

Andrée Watters Élizabeth Brathwaite

Billets 5\$ à la porte, argent comptant seulement

Alexis Labelle, chansonnier @19h30

CAMIONS DE BOUFFE DE RUE de midi à minuit

avec le soutien de:

WWW.MUNICIPALITE.LABELLE.OC.CA



# **POUR NOUS JOINDRE**

### Hôtel de ville

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

**Téléphone**: 819-681-3371, **Télécopieur**: 819-686-3820

Courriel: info@municipalite.labelle.qc.ca, Site internet: www.municipalite.labelle.qc.ca

### **PAR SERVICE**

CONSEIL MUNICIPAL			SERVICE D'INCENDIE	
Maire	Robert Bergeron	(5006)	Daniel De La Chevrotière, directeur Urgence	(5023) 911
ADMINISTRATION			TRAVAUX PUBLICS	
Direction générale Finances Greffe Taxation Réception	Claire Coulombe, directrice générale Nicole Bouffard, dg adjointe Geneviève Gaudreau Suzie Durand Danielle Lacasse	(5004) (5002) (5003) (5005) (5000)		(5010) (5001) 9) 686-1073 <b>9) 429-9111</b>
LOISIRS, TOURISME ET	CULTURE		URBANISME	
Loisirs Camp de jour Bibliothèque Piscine Société d'histoire	Nicolas Bottreau, technicien Audrey Légaré Nathalie Robson, directrice Gilbert Cholette	(5016) (5028) (5021) (5014) (5022)	Marc Blaquière, directeur Maryse Trudel, responsable adjointe Nathalie Mayer, secrétaire Martin Ouimet, environnement	(5007) (5008) (5001) (5031)
Bureau d'accueil touristique	Suzanne Ally-Grenier	(5040)		

# **INFO MUNICIPALE**

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont l'Info municipale au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par **courriel.** Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca.

# **COURRIER EXTERNE ET CHUTE À LIVRES**

Il vous est possible de nous faire parvenir du courrier en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de ville en utilisant la boîte de courrier externe située à la droite de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont.

Vous pouvez également utiliser la chute à livre de la bibliothèque Lancia-Monette qui est située à la droite de la porte d'entrée principale de la bibliothèque municipale pour la remise des livres empruntés.

# **BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

# APPEL A TOUS et aux LABELLOIS en particulier.:

Le BAT aimerait faire la promotion de nos produits locaux (vins, confitures, savons, bijoux, etc). Une vitrine sera installée afin d'en faire la promotion, mais non la vente. Les visiteurs pourront admirer les magnifiques produits de notre municipalité. Vous êtes intéressés ou connaissez des artisans à Labelle? Contactez-nous au 819-681-3371 poste 5041.

18 juin au 3 septembre 2018 :

Dimanche au jeudi de 9h à 17h Vendredi et samedi de 9h à 19h





C'est absolument gratuit!

# Session été 2018

Piscine municipale de Label

# **OBLIGATOIRE** Bonnet de bain

Possibilité d'achat sur place

Silicone 8,75\$ Lycras 6,75\$

# \*\*Préinscriptions 9 au 15 juin 2018

Inscriptions

En personne à la piscine

11 juin 2018 17h30 à 19h00 Résidants de Labelle:

Tous:

12 juin 2018 17h30 à 19h00

# En ligne

À partir du 12 juin 2018 à partir de 19h00 sur

H2O Gestion de Piscines, Plages et Spas

Créez votre compte et sélectionnez l'organisme:

# Tarification (Taxes incluses)

2.25\$	4.25\$		82.00\$	128.00\$	266.50\$		26,50\$	52,00\$	\$05,86
Entrée individuelle Enfant (15 ans et moins)	Adulte (16 ans et plus)	Abonnement annuel	Enfant (15 ans et moins)	Adulte (16 ans et plus)	Famille (4 personnes)	Abonnement 15 bains	Enfant (15 ans et moins)	Adulte (16 ans et plus)	Famille (4 personnes)

# Coordonnées

Horaire sujet à changement

Adresse: 29, rue du Couvent, Labelle, JOT 1H0

**Tél:** 819-681-3371 poste 5014

Site Internet: www.municipalite.labelle.qc.ca Courriel: piscinelabelle@h2oaquatique.ca

# Horaire des cours—Session de 8 semaines

# Début 26 juin 2018

et Tortue de Mer  Loutre de Mer  Mercredi
Lundi
Lundi

Notre horaire de cours ne correspond

pas au vôtre?

Cours privé sur demande avec

horaire flexible!

\$00.89	\$00.89	\$00.89	\$00.89	\$00.89	
62.00\$	62.00\$	62.00\$	62.00\$	62.00\$	
16h00 à 16h55	16h00 à 16h55	17h00 à 17h55	17h00 à 17h55	17h00 à 17h55	
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	
Junior 1-2	Junior 3-4	Junior 5-6	Junior 7-8	Junior 9-10	

Mise en forme pour adulte (55 minutes)	ur adulte (	55 minutes)		Taxes incluses
Aquafome	Lundi Mercredi	11h00 à 11h55	78,00\$	\$6,00\$
Aquaforme prénatal Lundi	Lundi	11h00 à 11h55	\$00\$	\$6,00\$
Aquafome postnatal Lundi	Lundi	11h00 à 11h55	84,00\$	92,00\$

Villes membres: Labelle, Rivière-Rouge, Nominingue, Lac Saguay, La Macaza, L'Ascension

Horaire des bains libres\* Début le 26 juin 2018



# ATTENTION

12h00 à 13h00 11h00 à 12h00

Mercredi et Vendredi

Vendredi

Bain libre Détente

Lundi, Mardi,

Adulte

Mercredi Mardi

16h00 à 18h00

11:00 à 12:00

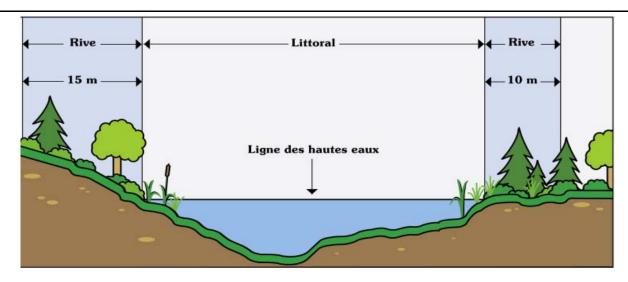
Jour

Bain Libre Famille La piscine sera fermée du 19 août au 3 septembre 2018 pour le nettoyage annuel.





# La protection de la rive pour conserver la qualité de nos lacs et cours d'eau



La rive aussi appelée « bande riveraine» est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La profondeur de la rive à protéger, dans le cas des cours d'eau à débit régulier et les cours d'eau intermittents, se mesure comme suit :

- a) la rive a un minimum de dix (10) mètres lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq (5) m de haut.
- b) la rive a un minimum de quinze (15) mètres lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de cinq (5) m de hauteur.
- c) en tout temps la rive a un minimum de quinze (15) mètres le long de la Rivière-Rouge.

La rive doit être protégée en tout temps et laissée à l'état naturel. Aucun travaux n'est permis sans l'obtention d'un permis sauf la coupe nécessaire à l'aménagement d'une (1) ou deux (2) ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas 2,4 mètres, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%.

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30% le débroussaillage et l'élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier végétalisé d'une largeur maximale de 1,2 mètre peut être réalisé sans remblai ni déblai OU l'aménagement d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre construit sur pieux ou sur pilotis de manière à conserver la végétation, herbes et les arbustes existants, en place (permis nécessaire).

# La saison des roulottes!!!

La saison estivale arrive très bientôt et pour vous permettre de recevoir famille et amis en vacances au chalet, la Municipalité permet sur chaque terrain construit d'un bâtiment principal, l'occupation d'une roulotte, d'une remorque de camping ou d'une caravane motorisée par vos invités. Une période maximale de dix (10) jours consécutifs ou non par année est permise avec la délivrance d'un certificat d'autorisation. La roulotte doit être installée à l'extérieur de la rive.

L'entreposage d'une roulotte, d'une remorque de camping ou caravanes motorisée sur <u>un terrain à vocation résidentielle construit</u> est permis (sans que personne y réside) dans la cour arrière ou latérale, à l'extérieur de la rive d'un lac ou cours d'eau, sans raccordement à l'électricité ni système d'approvisionnement en eau.

# PISCINE ET SPA, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Le soleil éclatant, la chaleur, les vacances arrivent d'ici peu et il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir ou un spa pour se relaxer et s'amuser.

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour leur implantation au coût de 30\$, et ce, même pour les piscines gonflables, afin d'assurer la sécurité de votre installation selon les normes provinciales et municipales en vigueur.

Il est important pour vous de connaître les règlements et d'être assuré que votre installation soit conforme pour éviter les accidents malheureux. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine ou votre nouveau spa.

Passez un bel été, sans danger!



# **LES QUAIS**

Les beaux et chauds jours de vacances sont enfin arrivés! Rien de mieux que de passer ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau!

Si vous comptez changer ou aménager un nouveau quai, il est important de connaître les démarches à suivre :

- \* Tout aménagement, changement ou réparation de quai doit avoir obtenu préalablement un **certificat d'autorisation** émis par la Municipalité;
- Un seul quai par propriété est autorisé et doit se localiser à un minimum de 1,2 mètre des lignes de terrain;
- \* La superficie totale admise est de 40m² (430pi²). **Cependant**, tout quai ayant une superficie entre 20m² (215pi²) et 40m² doit obtenir l'aval du Centre d'Expertise Hydrique du Québec **en plus** du certificat d'autorisation de la Municipalité;
- Seuls les matériaux tels que le bois, le plastique et l'aluminium sont acceptés;
- \* Pour tout quai à des fins autres que résidentielles, vous devez obtenir l'autorisation du ministère compétent.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle au (819) 681-3371 au poste 5008 (Maryse Trudel).

Nous vous souhaitons un bon été!

# **RÉSIDENCE DE TOURISME**

Sur tout le territoire de Labelle, il est possible de louer une résidence principale ou secondaire pour un court séjour (une journée et plus). Le bâtiment doit être enregistré à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) et le propriétaire doit venir déposer sa demande de permis de changement d'usage à la municipalité. (Une modification de votre compte de taxes municipales sera effectuée pour ajouter la location commerciale de l'immeuble.)





# FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX







Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Fête nationale le **25 juin** ainsi que pour la Fête du Canada le **2 juillet**.

Le Bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire prévu.

# **VOUS PRÉVOYEZ FAIRE DES TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?**

L'été arrive à grand pas, et plusieurs d'entre vous profiteront de cette belle saison estivale pour faire divers travaux sur leur résidence. Ainsi, n'oubliez surtout pas de venir déposer votre demande de permis ou certificat à la Municipalité, et ce, avant de débuter vos travaux tels que la construction d'une remise, d'un garage, d'un quai, d'une piscine, d'un spa, de l'aménagement d'une installation septique, d'un puits, d'un agrandissement de la maison, de la rénovation de vos bâtiments, de l'abattage d'arbre, de remblai et déblai, etc.

En effet, un permis est obligatoire dans tous les cas où une personne désire construire, transformer, agrandir, ajouter, réparer, déplacer, enlever, démolir ou changer l'utilisation d'un bâtiment. Il en est de même pour tous travaux dans la bande de protection riveraine et d'abattage d'arbre.

Pourquoi faut-il un permis? Un permis est plus qu'une simple démarche administrative, c'est une garantie que les propriétaires se donnent :

- Pour assurer l'harmonie entre les constructions, garantissant ainsi à la collectivité un milieu de vie de qualité:
- Pour protéger l'environnement ;
- Pour garantir une localisation adéquate des usages et constructions à l'intérieur du territoire ;
- Pour protéger la valeur des propriétés :
- Pour assurer que les constructions sont conformes aux règlements municipaux et provinciaux et puissent être vendues sans problème d'ordre légal.

N'hésitez pas à vous informer auprès du Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 pour voir si votre projet tel que désiré est réalisable et s'il nécessite l'émission d'un permis. Cette simple démarche vous permettra d'éviter de désagréables surprises.

De plus, afin d'éviter tout fâcheux retard, prévoyez environ 2 semaines de délai pour l'émission du permis, qui sera valide durant un an.

Une fois votre permis obtenu, n'oubliez pas de l'afficher bien visiblement. Vous démontrerez ainsi votre respect envers la réglementation d'urbanisme.

# ÉVITER LES NUISANCES POUR VOTRE BIEN-ÊTRE ET CELUI DE VOS VOISINS!

Voici la liste de plusieurs cas problématique sur le territoire. Pour veiller à la quiétude, à la sécurité et à la propreté de la Municipalité, il est interdit de :

- Laisser votre chien errer sans laisse à l'extérieur de votre propriété;
- Laisser votre chien abover continuellement;
- Nourrir les chevreuils près des chemins:
- Faire des feux d'artifice;
- Mettre de la musique à fort décibel dérangeant le voisinage;
- Laisser des objets, de la ferraille, des détritus, des voitures rouillées et non-immatriculées à la traîne sur votre propriété et celle des autres;
- Faire des fêtes régulièrement jusqu'à tard le soir;
- Tondre la pelouse entre 21h00 et 9h00 le lendemain matin;
- Brûler des matériaux autres que des matières ligneuses (bois) et végétales causant une pollution de l'air ambiant (aucun rond de feu dans la rive);
- Mettre de gros rebuts au bord de la rue qui ne seront pas collectés par le service des matières résiduelles.



# **SÉANCES DU CONSEIL 2018**

Pour l'année 2018, les séances ordinaires du conseil se tiendront à partir de 20h aux dates suivantes à la salle Wilfrid-Machabée:

Lundi 18 juin Lundi 16 juillet

Lundi 20 août

Lundi 15 octobre

Lundi 17 septembre Lundi 19 novembre Lundi 17 décembre

municipale— 6 juin 2018—page 16

# TERRE EN PROVENANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens et citoyennes, vous désirez faire des travaux d'aménagement cet été nécessitant des dépôts de terre ou de sable, nous vous invitons à prendre votre permis de remblai au coût de 20\$ afin d'effectuer vos travaux. D'ailleurs, il vous sera possible de recevoir de la terre des travaux publics gratuitement s'il s'avère que des travaux sont effectués près de chez vous.

Un formulaire doit être dûment rempli afin de confirmer votre demande de terre. Quelques informations seront nécessaires pour le permis tel que le site des travaux, la distance au lac, cours d'eau et milieu humide, type de travaux (stationnement, entrée véhiculaire, rehaussement de terrain etc...).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Monsieur Martin Ouimet au poste 5031. Au plaisir de vous aider.

# La récupération des styromousses **UN VIF SUCCÈS!**



Depuis déjà quelques mois, nous récoltons les styromousses (polystyrènes) numéro 🤼 et malgré le fait qu'il n'y est personne pour accueillir les gens au garage municipal pour indiquer aux personnes le bon contenant au bon endroit, les résultats sont étonnants. De plus la qualité des matières récoltées est très bonne, les gens nettoie bien dans l'ensemble leur contenant.

Le coordonnateur au complexe environnemental de la Rouge (RIDR) est même surpris de la qualité considérant que les gens sont totalement autonomes. Il y a, par contre, lieu de faire attention au contenants rigides numéro 6, certains contenants numéroté 1 vont dans le bac de recyclage. L'importance de mettre le bon contenant ou emballage dans le bon bac est primordial car nous évitons de faire le tri.

Les polystyrènes récoltés sont envoyés chez le Groupe Gagnon à Prévost et il possède un procédé qui remet ces produits à leur état initial comme matière

Par exemple, pour certains types d'acheteurs, le polystyrène est transformé en pastilles. Il est alors prêt à être utilisé dans des boîtes de carton de transport.















Venez déposer vos polystyrènes au garage municipal situé au 8565 Boul, du Curé-Labelle.

Il est très important de bien nettoyer les articles en polystyrène.

Dépôt dans les bacs vert identifiés.

# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

# CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Bonjour, les membres du Cercle de Fermières de Labelle sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 13 juin à 17h à la salle Wilfrid-Machabée.

Pour info: Francine Patry 819-686-2667 Téléc. 819-686-2985

Bonne fin de saison à toutes et on se revoit en septembre!



LE 15 JUIN PROCHAIN SERA IA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES

> LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS 1 888 489-ABUS (2287)

N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER!

### **MAISON DES JEUNES**

# HORAIRE D'ÉTÉ 2018:

Lundi au vendredi 9 h à 16 h

# <u>ACTIVITÉS À VENIR POUR LES MEMBRES JEUNES DE LA MDJ :</u>

Mission Liberté et Laser Mercredi 4 juillet 30 \$ Paintball For Ouest Mercredi 18 juillet 35 \$ 23, 24, 26 et 27 juillet gratuit Ateliers de programmation Mercredi 1<sup>er</sup> août Colour Run gratuit Randonnée à vélo Mercredi 25 juillet gratuit Canot camping Semaine du 20 août 10 \$

# ACTIVITÉS À VENIR OUVERTES AU PUBLIC (ENFANT DE MOINS DE 11 ANS DEVANT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE :



Pour plus d'information, communiquez avec Janick Nantel au 819-686-3434 ou par courriel à l'adresse suivante : mdjlabelle@hotmail.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MERCREDI 13 JUIN 2018 À 19 H CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LABELLE 29, RUE DU COUVENT

MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AVANT LE VENDREDI 8 JUIN 2018.



# DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

# Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 15 juin 2018

Date de parution 4 juillet 2018

# **COMPTOIR D'ENTRAIDE**



# GRANDE VENTE 50% de rabais

Du 11 au 15 juin 2018 toute notre marchandise de la friperie et de la boutique réduit à demi prix vêtements, souliers, sacs à main, manteaux, bottes, accessoires pour la maison, jouets, livres et articles de sport.

Venez nous voir nous sommes toujours au 127 du Collège, Labelle 819-686-1878 du lundi au vendredi de 9h à 16h

# LA NATIVITÉ-DE-MARIE DE LABELLE

# Confirmation en présence de monseigneur Paul Lortie à Labelle

Nous vous les présentons, les seize confirmé(e)s de la paroisse Notre-Dame-de-la-

Rouge, dont huit sont de notre communauté de La-Nativité-de-Marie de Labelle. Heureux et fiers, les voici réunis en présence de Mgr Paul Lortie et de Cyriaque Niyongabo, prêtre modérateur. Plus de 150 paroissiens, paroissiennes, parents et amis ont participé à cette messe empreinte de sérieux et de joie qui s'est déroulée le 29 avril dernier dans la chapelle de La-Nativité-de-Marie de Labelle.



Avant de commencer la messe l'abbé Cyriaque souhaite la bienvenue à Mgr Lortie en rappelant que le sacrement célébré rajeunit l'Église dans la mesure où la confirmation fait de ces jeunes des témoins de la Bonne Nouvelle.

Dans son sermon Mgr Lortie a rappelé aux confirmands qu'ils et elles doivent rester rattaché(e)s au Christ, notamment dans la prière, comme les sarments qui, pour porter des fruits, doivent rester rattachés à la vigne.

À la fin de la messe, l'abbé Cyriaque a remercié toutes les personnes qui ont préparé ces jeunes à la confirmation ainsi que la chorale, l'organiste et les membres de la communauté de Labelle qui se sont impliquées pour rendre cette liturgie belle et priante.

En après-midi de ce même 29 avril nous accueillions la Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge avec ses 50 choristes et musiciens pour un spectacle tout en Tendresse qui fut un vif succès. Nous tenons à remercier particulièrement nos commanditaires : Godard, Bélisle, St-Jean, avocats, Machabée Ford, Salon de coiffure Le Profil ainsi que Plombier G. Létourneau pour leur contribution.

Par ailleurs le tirage diocésain est de retour :

1<sup>er</sup> prix : une auto ou 28 000 \$, 2<sup>e</sup> prix : VTT ou motoneige ou 13 800 \$, ainsi que 6 autres prix variant de 4 200 \$ à 1 000\$. Les billets sont maintenant en vente notamment auprès de Claudette Brousseau et des autres membres de l'équipe. Le coût des billets est de 100 \$ mais vous pouvez aussi bien constituer votre groupe ou vous joindre à un groupe pour une part seulement.

# **ÉCOLE LE TREMPLIN**

Encore cette année, tous les élèves de l'école Le Tremplin planteront de belles petites annuelles à la gare.

Les élèves du préscolaire à la 5e année planteront des annuelles à la gare afin de produire une mosaïque. Les grands de 6e année planteront de jeunes arbres afin de souligner leur départ.

Nous invitons la population, parents et amis à venir partager ce moment avec nos élèves. Les journées de plantation auront lieu les 12, 13 et 14 juin prochain. Nous vous invitons à communiquer avec l'enseignant de votre enfant, par courriel ou par son agenda scolaire afin de connaître la journée et l'heure de leur groupe. Pour les citoyens intéressés, vous pouvez communiquer avec Élyse Despars par courriel à desparse@cslaurentides.qc.ca.



Espérant vous y voir nombreux!



# CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Juin	11		Début des activités sportives estivales 2018	Comité des loisirs	
Juin	11	17h30 à 19h	Inscriptions résidents	Piscine Pierre L'Allier	29, rue du Couvent
Juin	11 au 15		Grande vente à 50 %	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Juin	12	17h30 à 19h	Inscriptions pour tous	Piscine Pierre-L'Allier	29, rue du Couvent
Juin	12-13- 14		Journées de plantations de la mosaïque	École Le Tremplin	Gare de Labelle
Juin	13	17h	Assemblée générale annuelle	Cercle de Fermières de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Juin	13	19h	Assemblée générale annuelle	Maison des jeunes de Labelle	Centre communautaire
Juin	15		Tournoi de golf	Chambre de commerce de Labelle	Club de golf de Nominingue
Juin	15		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juin	18	20h	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Juin	23	20h30	Spectacle de la Fête nationale Sylvain Cossette, Andrée Watters et Élizabeth Blouin Brathwaite	Municipalité de Labelle	Dôme
Juin	25		Fermeture des bureaux municipaux Fête Nationale	Municipalité de Labelle	
Juillet	15	19h30	Vienna Piano Frio	Festival Internationale Hautes-Laurentides	Chapelle du centre communautaire

Jacolla

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) JOT 1H0

Tél.: **819 681-3371 •** Téléc.: **819 686-3820** 

www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca